

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3072

23 octobre 2014

SOMMAIRE

A.E.F. Stafa 2 S.à r.l.	147422	Feltex SA	147415
AGRE Debt I-Savoy Holdings S.à r.l.	147446	FFS 3 S.à r.l.	147412
Amarilli Finance S.A.	147411	FFS 5 S.à r.l.	147416
APMA Holdings S.à r.l.	147411	FGS1 S.à r.l.	147411
Black & Decker Luxembourg Finance ...	147433	Finabelia Europe S.A.	147416
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	147456	Fossil Luxembourg S.à r.l.	147416
Blue Planet Group	147410	Kent Inter Holding S.A.	147419
Bohman Investments S.A.	147421	Kent Inter Holding S.A.	147417
Car Evolution S.à r.l.	147420	Kitry Group S.A.	147417
ColInvest Beteiligungsmanagement Lu- xembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s.	147422	Kollector	147433
Dalba Partners S.A.	147414	Kosp Investissement S.A.	147417
Dalba Partners S.A.	147414	Logistics World Alliance - LWA	147419
Datacenter Development	147413	Lux 44 Starlight Eur S.à r.l.	147417
Décors-Cuisines Sàrl	147412	Lux 45 Starlight Eur S.à r.l.	147418
DLE Spécialités senc Etablissement au Lu- xembourg	147413	Magellan Holding S.à r.l.	147418
Domaine Saint Mathieu S.A.	147412	Markit Luxembourg S.à r.l.	147418
Donc Takara S.à r.l.	147415	Marsalux S.à r.l.	147416
EFI S.A.	147415	NSGP Holdings S.à r.l.	147419
EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.	147412	Paddington	147445
EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.	147413	Panlip S.A., SPF	147445
Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	147415	Sete S.à r.l.	147436
Enzian Holding S.A.	147413	Söderberg & Partners Asset Management S.A.	147429
Estowood S.A.	147414	Steam International S.A.	147421
Event Consulting	147414	Transporte Hammes	147410
Fast Brevets Booster SA	147415	Truck Service	147410
		Vat Reclaim Holding S.à r.l.	147410
		Vidéré Europe S.à r.l.	147410

Vat Reclaim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143142/9.

(140162492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Vidéré Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 164.135.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143137/9.

(140162523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Transporte Hammes, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143128/10.

(140162044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Truck Service, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12/09/2014.

Référence de publication: 2014143129/10.

(140162311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Blue Planet Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.526.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 08 septembre 2014 à 17:00:

1) L'Actionnaire unique décide de révoquer avec effet immédiat le mandat des administrateurs suivants:

- la société MTJA bvba (BE 0836.703.984), avec comme représentant permanent Monsieur Luc Sterckx, né le 8 mars 1952, demeurant à Ericalaan 8, B-2930 Brasschaat, Belgique.

- la société YAKO (BE 0829.121.653), ayant son siège social à Jan De Trochstraat, 61, B-1703 Dilbeek-Schepdaal (Belgique), avec Monsieur Wim HEYVAERT, né le 16 juin 1966, à Vilvoorde (Belgique) et demeurant à Jan De Trochstraat, 61, B-1703 Dilbeek-Schepdaal (Belgique) agissant en qualité de représentant permanent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Planet Group

Référence de publication: 2014145356/16.

(140165488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Amarilli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.231.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMARILLI FINANCE S.A
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014145340/12.

(140165663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

FGS1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.194.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Ahmed Farid Alaulaqi, gérant de classe A de la société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 345, SH Zayed Road, 506704 Dubai, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2014145498/16.

(140165839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

APMA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.061.

—
EXTRAIT

Suite à la décision prise par les actionnaires en date du 16.09.2014, les sociétés Montagu IV LP, Montagu IV (Non-US) LP, Montagu IV (US) LP et Montagu IV (B) LP ont décidé de vendre la totalité de leurs parts sociales suivant la nomenclature telle que décrite ci-dessous à la société Montagu IV FPS, gérée par la société Montagu Private Equity S.A.S, soumise aux lois Françaises, ayant son adresse professionnelle 41, Avenue George V, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 775 669:

- 125.000 Part sociales de catégorie A;
- 125.000 Part sociales de catégorie B;
- 125.000 Part sociales de catégorie C;
- 125.000 Part sociales de catégorie D;
- 125.000 Part sociales de catégorie E;
- 125.000 Part sociales de catégorie F;
- 125.000 Part sociales de catégorie G;
- 125.000 Part sociales de catégorie H;
- 125.000 Part sociales de catégorie I;
- 125.000 Part sociales de catégorie J;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145347/26.

(140165701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145465/9.

(140165353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Domaine Saint Mathieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 107.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145435/10.

(140165485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Décors-Cuisines Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4820 Rodange, 38, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 51.661.

Cession de parts sociales

Suite au décès de Monsieur Romain LAROCHE, il résulte que le capital social de la société DECORS-CUISINES S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Patricia VIVIANA, née le 4 juin 1960 à Pétange, demeurant professionnellement à L-4820 Rodange, 38, rue Guillaume: cinq cent parts sociales	500
Total: cinq cent parts sociales	500

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Patricia VIVIANA

L'associé unique

Référence de publication: 2014145443/17.

(140165909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

FFS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.666.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 septembre 2014

1. Mme Carsten SÖNS a démissionné de son mandat de gérante.

2. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social de l'associée unique de la société FFS 3 S.à r.l., KW S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FFS 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014145496/18.

(140165952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145466/9.

(140165354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145471/9.

(140165949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

DLE Spécialités senc Etablissement au Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 139.457.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société de droits étrangers DLE Spécialités Senc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014145450/13.

(140165433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

AUSZUG

Aus den schriftlichen Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 17. September 2014 geht hervor:

1. dass die Mandate von Herrn Thomas Stephen Haines und Herrn Wolfgang Alfred Elmar Zepf mit Auslauf der Mandate als Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) zum 17. September 2014 nicht verlängert wurden; und

2. dass:

- Herr Adam Tamburini, geboren am 28. Juli 1974 in Beaconsfield, Vereinigtes Königreich, beruflich ansässig in 109 York Road, Woking, GU22 7XR, Vereinigtes Königreich, und

- Herr Horst Baumann, geboren am 2. März 1961 in Mettlach, Deutschland, beruflich ansässig in 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg,

zum 17. September 2014 und bis zur Generalversammlung, die 2020 stattfinden wird, als Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs) ernannt wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. September 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014145440/23.

(140165584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Dalba Partners S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.056,44.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.462.

Les comptes annuels abrégés de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145439/10.

(140166022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Event Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 176.681.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la gérance tenue en date du 15 septembre 2014 que:

Le siège social de la société est transféré de 5, rue des Girondins L-1626 Luxembourg au 42-44, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014145462/12.

(140165738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Estowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2014

L'Assemblée a nommé un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano GIUEFRA démissionnaire en tant que Administrateur et Administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé:

Monsieur Manal RACHDI, ayant son adresse professionnelle au 31, Grand-Rue L-1661 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2014145474/15.

(140166048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Dalba Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.462.

Extrait du conseil d'administration tenu en date du 20 décembre 2013

Il résulte d'un Conseil d'administration (ci-après le «Conseil»), des actionnaires de la société DALBA PARTNERS, société anonyme de droit luxembourgeois, tenu au siège social de la Société en date du 20 décembre 2013 la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des actionnaires de la Société de la résolution suivante:

Le Conseil décide la nomination de Monsieur Patrice Deyglun, né à Gap (France) le 03 mars 1956, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au poste de Président en lieu et place de Monsieur Loic Humphreys à la date du présent conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014145438/17.

(140165959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Donc Takara S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145452/10.

(140165484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145458/10.

(140165709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

EFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

Les comptes annuels consolidé de Artexis Group SA, Inc., maison-mère de la Société au 30 juin 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014145464/11.

(140165794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Fast Brevets Booster SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.880.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

POUR LA GERANCE

Référence de publication: 2014145483/11.

(140165739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Feltex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.111.

Hiermit kündige ich unser Mandat als Verwaltungsrat der Feltex SA (R.C.S. Luxembourg B151111) mit sofortiger
Wirkung.

Luxembourg, den 17/09/2014.

MMS Mercury Management Services S.A.

Götz Schöbel

Référence de publication: 2014145484/12.

(140165365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Fossil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145488/11.

(140165747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2014.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

FINABELIA EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014145502/12.

(140165802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.042.

L'adresse de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante unique a été changée du L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Marsalux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014145637/13.

(140165406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

FFS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.759.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 septembre 2014

1. Mme Carsten SÖNS a démissionné de son mandat de gérante.

2. Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que le siège social de l'associée unique de la société FFS 5 S.à r.l., KW S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FFS 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014145497/18.

(140165968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145595/10.

(140165996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014145597/10.

(140165731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 189.952.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2014

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Patrice RUSPINI, né le 12 mai 1947 à Maintenon (France) demeurant au 8 rue Benjamin Godard, F-95150 Taverny, en France. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020

Certifié sincère et conforme
KOSP INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2014145600/14.

(140165596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Lux 44 Starlight Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.586.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 17 septembre 2014 que la société IH 9 Holdings Lux S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société Lux 16 Starlight EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 177 972.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 16 Starlight EUR S.à r.l.
- BPY Bermuda Holdings IV Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka
Gérant

Référence de publication: 2014145611/20.

(140165862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Markit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 35.233.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 175.342.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2014 que la démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Philippe SALPETIER, né à Libramont, Belgique, le 19 août 1970 résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145636/17.

(140165998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Magellan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.262.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.262.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 15 septembre 2014

En vertu du contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 septembre 2014, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Michal SOLOWOW, résidant a 1A/3, Zeromskiego St., PL-25-369 Kieice, a transféré 10,100 parts sociales de 125.- Euros chacune détenues dans la société en objet, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg à la société BARCOCAPITAL INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social au 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, immatriculée sous le numéro de registre Chypriote HE 145969.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company SA / T.C.G. Geston S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014145642/18.

(140165764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Lux 45 Starlight Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 189.605.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 17 septembre 2014 que la société Starwood Capital Operations LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société Lux 44 Starlight EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 189 586.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 44 Starlight EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014145612/19.

(140165934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

NSGP Holdings S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2014145675/15.

(140165961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Logistics World Alliance - LWA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 123.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2014

La démission de Monsieur Florian BONNASSE de son poste administrateur est acceptée.

Monsieur UNDERWOOD Allan, dirigeant, né le 24.10.1974 à Lille (France), adresse professionnelle au 22/28 rue Henri Barbusse, F-92110 CLICHY (France), est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur BONNASSE Florian démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
LOGISTICS WORLD ALLIANCE - LWA

Référence de publication: 2014145627/16.

(140165578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 septembre 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Gianfranco BERGAMASCHI, Retraité, né le 07/05/1936 à Milan (Italie), demeurant au 22 Via Rossini, 37017 Lazise, Italie.

* Madame Joëlle AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014145594/23.

(140165995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Car Evolution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 45, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 190.068.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pierre MIGNOLET, gérant de sociétés, né le 14 octobre 1973 à Saint Mard, Belgique, demeurant à L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc;

Lesquels comparant, présent, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

La dénomination sociale de la société sera: CAR EVOLUTION S.à r.l.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location, le dépannage, la réparation mécanique, la réparation de carrosserie, le transport de véhicules neufs et d'occasions de toutes marques au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, ainsi que l'expertise de véhicules automobiles et industriels.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. La société est administrée par un gérant unique ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pierre MIGNOLET, prénommé

Cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique préqualifié, représentant la totalité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société:

Pierre MIGNOLET, gérant de sociétés, né le 14 octobre 1973 à Saint Mard, Belgique, demeurant à L-3542 Dudelange, 131, rue du Parc.

2) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3) Le siège social de la Société est établi au 45, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention du comparant, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Mignolet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2014. LAC/2014/41635. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142023/83.

(140161560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143272/9.

(140162951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Steam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.802.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014145164/12.

(140165118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

**ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s.,
Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.246.

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 der ColInvest Beteiligungsmanagement Luxembourg S.à r.l. & Cie Gold leveraged Investment GS S.e.c.s. wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. September 2014.

Référence de publication: 2014143985/12.

(140163614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

A.E.F. Stafa 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.963.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“A.E. Funding Luxembourg S.à r.l.”, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under the number B 182.060,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on July 1st, 2014.

Such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "A.E.F. Stafa 2 S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances, guarantees or any other type of finance transactions.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 21 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the event that the shares are held in plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least one class A Manager and one class B Manager who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each Manager may as well resign.

While appointing the Manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Manager(s).

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

Art. 13. Bureau. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the Managers present at the meeting.

The Board of Managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the Board of Managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. Meetings of the Board of Managers are called by the chairman or two members of the Board.

At least 24 hours before a meeting of the Board of Managers is to take place, notice must be sent to each Manager advising them of the place, the day, the hour specified and purpose of the meeting.

The Board of Managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and may only vote on those matters specified in the meeting notice.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the Board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the Board are taken by a majority of the Managers attending or represented at the meeting.

A Manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

In the event of a member of the Board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a Manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the Managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the Managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the Board of Managers will be recorded in minutes signed by at least one class A Manager and one class B Manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The Board of Managers are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 17. Delegation of powers. The Managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The Managers may further delegate specific powers to any Manager or other officers.

The Managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound only by the joint signature of any class A Manager together with any class B Manager of the Company.

Art. 19. Liability of the managers. The Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers.
2. These accounts show share premium or a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, "A.E. Funding Luxembourg S.à r.l.", prenamed, represented as aforesaid, declares to have fully paid-up the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Declaration

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand thirty euro (EUR 1,030.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder, represented as above and representing the entire share capital, took the following decisions:

1) The Company will be managed by the following managers:

Class A Manager:

a) Mrs. Barbara NEUERBURG, born on 18th May 1979, at Krumbach (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Mr. Vishal SOOKLOLL, born on 14 June 1975, at Mauritius, Mauritius, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Class B Manager:

c) Mr. Jonathan GIVELIN, born on 24th February 1971, at Cambridge (United Kingdom), with professional address at Block B, 8th Floor, Greatmany Centre, 109-115 Queens Road East, Wanchai, Hong Kong;

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«A.E. Funding Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.060,

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 1^{er} Juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "A.E.F. Stafa 2 S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances, garanties ou tout autre type de transactions financière.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où les parts sociales sont détenues par plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Au moins 24 heures avant qu'une réunion du conseil de gérance ne tienne lieu, une convocation doit être envoyée à chaque gérant en indiquant le lieu, le jour, l'heure spécifiée et la raison pour la réunion.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux au moins signés par un gérant de class A et un gérant de class B. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société ne sera engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération:

La partie comparante "A.E. Funding Luxembourg S.à r.l.", prénommée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société, preuve ayant été donné au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trente euros (1.030,-EUR).

Résolutions de l'associé unique:

L'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- a) Madame Barbara NEUERBURG, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- b) Monsieur Vishal SOOKLOLL, né le 14 juin 1975 à République de Maurice, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

Gérant de classe B:

c) Monsieur Jonathan GIVELIN, né le 24 février 1971 à Cambridge (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au Block B, 8th Floor, Greatmany Centre, 109-115 Queens Road East, Wanchai, Hong Kong;

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 juillet 2014. Relation: LAC/2014/31794. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014140067/375.

(140158887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Söderberg & Partners Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 184.421.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Söderberg & Partners Asset Management S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 5-11, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184.421 (the "Company") incorporated pursuant to a notarial deed dated February 6, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 435 on February 18, 2014 (the "Articles").

The Meeting is opened at 5.23 p.m. and presided by Mr Carl-Adam Högberg, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Niklas Vesterlund, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Mr Mathieu Feldmann, residing professionally in Luxembourg

The President then asks the notary to enact the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the subscribed share capital by six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty six Euros (EUR 6.520.866) to raise it from its current amount of one million one hundred thousand Euros (EUR 1.100.000), represented by one million one hundred thousand (1.100.000) shares (the "Shares"), to seven million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty six Euros (EUR 7.620.866) by issuance of six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty six (6.520.866) new shares (the "New Shares") with the same rights as the existing Shares as described in the Articles;

3. Waiver of their preferred subscription rights by the existing shareholders and subscription and payment of the New Shares by a new shareholder by way of a contribution in kind of a branch of activity in accordance with article 308 bis-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Company Act"), in accordance with a valuation report prepared by an independent auditor;

4. Subsequent amendment to the article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase;

5. Miscellaneous.

II. The proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the proxyholder of the represented shareholder, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder represented, expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholder, represented by its proxyholder then decides to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital by six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-six Euros (EUR 6.520.866) to raise it from its current amount of one million one hundred thousand Euros (EUR 1,100,000), represented by one million one hundred thousand (1,100,000) shares, up to seven million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-six Euros (EUR 7.620.866) by the creation and issuance of six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-six (6.520.866) new shares (the "New Shares") with no par value.

Third resolution

The existing shareholders of the Company having decided to waive their preferential subscription rights with respect to the New Shares, the Meeting resolves to accept that Amrego Kapitalförvaltning AB ("Amrego"), a limited liability company (Aktiebolag) incorporated and existing under the Law of Sweden, having its registered office in Stockholm, Sweden, and having the Swedish Corporate ID 556646-8483, subscribes to all the New Shares and fully pays them up by a contribution in kind consisting of a branch of activity, as defined under article 308bis-3 of the Company Act, owned by Amrego (the "Branch of Activity") with a value on the effective date of the contribution at least equal to six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty six Euros (EUR 6.520.866).

Subscription - Payment

Amrego, prenamed, here represented by Carl-Adam Högberg, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2014, which will remain attached hereto, intervenes and subscribes all the New Shares and fully pays them up by a contribution in kind consisting of the Branch of Activity whose value is at least equal to six million five hundred and twenty thousand eight hundred and sixty six Euros (EUR 6.520.866).

The Branch of Activity is contributed to the Company pursuant to article 308 bis-3 of the Company Act.

Description of the contribution

The Branch of Activity consists in all the assets and liabilities existing at the date of the contribution included in the Luxembourg branch of Amrego, having its address at 5-11, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under the number B 165.432 (hereafter referred as the "Amrego Branch").

All the legal agreements related to the Branch of Activity will be transferred to the Company in the context of the present contribution, as agreed with each counterparty, including employment contracts and any tangible and intangible elements used by Amrego Branch to carry out its activities. As a result, the Company will continue the activities of Amrego Branch. The Amrego Branch constitutes an autonomous line of business. As the Amrego Branch is transferred at its book value, its contribution shall qualify as a tax neutral contribution of a Luxembourg permanent establishment to a Luxembourg company under Art. 59 bis (5) and Art. 172 (4) of the Luxembourg Income Tax Law.

Evaluation - Contribution

The valuation report's conclusions about the contribution of the Branch of Activity to the Company (the "Valuation Report") dated July 18, 2014, and issued by PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, represented by Mr Thierry Blondeau, are worded as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, of the shares to be issued in counterpart."

The Valuation Report, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“The subscribed capital is set at seven million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-six Euros (EUR 7.620.866), represented by seven million six hundred and twenty thousand eight hundred and sixty-six (7.620.866) shares of no par value.

The Company may, to the extent and under terms permitted by applicable law, redeem its own shares.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

There being no further business, the meeting is closed at 5.35 p.m..

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de juillet.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

la réunion de l'assemblée générale extraordinaire (la «Assemblée») des actionnaires de Söderberg & Partners Asset Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.421 (la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 6 février 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435, du 18 février 2014 (les «Statuts»).

L'Assemblée est ouverte à 17.23 heures et est présidée par Monsieur Carl-Adam Högberg, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Niklas Vesterlund, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mathieu Feldmann, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président demande ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit de six millions cinq cent vingt-mille huit cent soixante-six Euros (EUR 6.520.866) pour le porter de son montant actuel d'un million cent mille Euros (EUR 1.100.000), représenté par un million cent mille (1.100.000) actions, à sept millions six cent vingt-mille huit cent soixante-six Euros (EUR 7.620.866) par l'émission de six millions cinq cent vingt-mille huit cent soixante-six (6.520.866) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») avec les mêmes droits que les actions existantes tels que décrit dans les Statuts;

3. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires existants et souscription et libération des Nouvelles Actions par apport en nature d'une branche d'activité conformément à l'article 308 bis-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifié (la «Loi sur les Sociétés»), conformément au rapport d'évaluation préparé par un auditeur indépendant;

4. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital;

5. Divers.

II. Le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur, demeurera annexée au présent acte.

III. Il apparaît de ladite liste de présence, que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour qui ont préalablement été communiqués à l'actionnaire représenté, déclarant expressément en avoir pris connaissance.

IV. L'actionnaire, représenté par son mandataire décide ensuite de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté considérant avoir été dûment convoqué et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour, qui lui a été communiqué en avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de six millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-six Euros (EUR 6.520.866) pour le porter de son montant actuel d'un million cent mille Euros (EUR 1.100.000), représenté par un million cent mille (1.100.000) actions (les «Actions»), à sept millions six cent vingt mille huit cent soixante-six Euros (EUR 7.620.866) par l'émission de six millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-six (EUR 6.520.866) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions») sans valeur nominale.

Troisième résolution

Les actionnaires existants de la Société ayant décidé de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription quant aux Nouvelles Actions, l'Assemblée décide d'accepter que Amrego Kapitalförvaltning AB ("Amrego"), une société anonyme (Aktiebolag) constituée et existante sous les lois de Suède, ayant son siège social à Stockholm, Suède, et ayant pour numéro de société en Suède 556646-8483, souscrive à toutes les Nouvelles Actions et les libère entièrement par apport en nature consistant en une branche d'activité, telle que définie à l'article 308 bis-3 de la Loi sur les Sociétés, détenue par Amrego (la "Branche d'Activité") avec une valeur au jour effectif de l'apport, le 21 juillet 2014, au moins égale à six millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-six Euros (EUR 6.520.866).

Souscription - Libération

Amrego, précitée, ici représentée par M. Carl-Adam Högberg, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2014, qui restera attachée aux présentes, intervient pour souscrire à toutes les Nouvelles Actions et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une Branche d'Activité avec une valeur au moins égale à six millions cinq cent vingt-mille huit cent soixante-six Euros (EUR 6.520.866).

La Branche d'Activité est apportée à la Société conformément à l'article 308 bis-3 de la Loi sur les Sociétés.

Description de l'apport

La Branche d'Activité consiste en tous les actifs et passifs existant à la date de l'apport, contenus dans la succursale luxembourgeoise d'Amrego, ayant son siège social au 5-11, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.432 (ci-après cité comme «Amrego Succursale»).

Tous les contrats relatifs à la Branche d'Activité seront transférés à la Société dans le contexte du présent apport, comme convenu avec chaque partie, incluant les contrats de travail et tout élément tangible et intangible utilisés par Amrego Succursale pour poursuivre ses activités. En conséquence, la Société continuera les activités d'Amrego Succursale. Amrego Succursale constitue une branche autonome d'activité. Comme Amrego Succursale est transférée à sa valeur comptable, son apport doit être qualifié comme apport neutre fiscalement d'un établissement stable luxembourgeois à une société luxembourgeoise au sens de l'article 59 bis (5) et article 172 (4) de la Loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu.

Evaluation - Apport

Les conclusions du rapport d'évaluation portant sur l'apport de la Branche d'Activité à la Société (le «Rapport d'Évaluation») daté du 18 juillet 2014, et émis par PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, représenté par Mr. Thierry Blondeau, sont rédigées comme suit:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, of the shares to be issued in counterpart.»

Le Rapport d'Évaluation, initialisé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à sept millions six cent vingt-mille huit cent soixante-six Euros (EUR 7.620.866) représenté par sept millions six cent vingt mille huit cent soixante-six (7.620.866) actions sans valeur nominale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi applicable, racheter ses propres actions.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.35 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: C.-A. Högberg, N. Vesterlund, M. Feldmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140521/205.

(140159145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Kollector, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014143527/9.

(140162905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Black & Decker Luxembourg Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.377.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Black & Decker Luxembourg Finance, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 113377 (the Company). The Company has been incorporated on 9 December 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 720 dated 8 April 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

The Meeting unanimously accepts the appointment of the Company's general partner (the General Partner), being Black & Decker Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 37711, as chairman of the Meeting, (the Chairman), in accordance with the provisions of article 9 paragraph 3 of the articles of association of the Company (the Articles), which is duly and validly represented by Maître Pol Theisen, avocat, professionally residing at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal.

The Chairman appoints Ms Anne Faber, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Maître Cyrielle Thel, avocat, professionally residing at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the shareholders and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and the Meeting records:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Approval of the change of the address of the registered office of the Company;
- (3) Amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the address of the registered office of the Company under item (2) above; and
- (4) Miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address being 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of such municipality by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower with power of substitution any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the filing of the transfer of the registered office with the Luxembourg Trade and Companies Register and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation with such filing.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated herewith that on request of the members of the Bureau, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Black & Decker Luxembourg Finance, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113377 (la Société). La Société a été constituée le 9 décembre 2005 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire ayant résidé à l'époque à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 720 daté du 8 avril 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de l'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), étant Black & Decker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37711, comme président de l'Assemblée (le Président), conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 3 des statuts de la Société (les Statuts), qui est dûment et valablement représenté par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement au 33, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Le Président désigne Mme Anne Faber, juriste, résidant professionnellement au 33, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (la Secrétaire).

L'Assemblée désigne Maître Cyrielle Thel, avocat, résidant professionnellement au 33, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutatrice de l'Assemblée (la Scrutatrice).

Le Président, la Secrétaire et la Scrutatrice sont collectivement dénommés ci-après par le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant donc été constitué, le Président déclare et l'Assemblée note:

I. qu'il paraît de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les éléments de l'ordre du jour énoncés ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Décision de transférer le siège social de la Société;
- (3) Modification de l'article 4 des Statuts afin de refléter le changement du siège social de la Société sous (2) ci-dessus; et
- (4) Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle étant 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Strassen par une résolution du Gérant Commandité. Des succursales ou autres implantations peuvent être établis au Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du Gérant Commandité.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation avec pouvoir de substitution à tout gérant de la Société agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes relatives au dépôt et à l'enregistrement du transfert du siège social de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et plus généralement afin de procéder à toutes démarches nécessaires ou utiles en relation avec lesdites formalités.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, émoluments et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.400.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du Bureau, ce dernier a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. THEISEN, A. FABER, C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41652. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141950/149.

(140161365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Sete S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.900.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sete Brasil Participações S.A., a company organised under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Humaita, 275, BRA-22261-005 Rio de Janeiro, Brazil, registered with the company register of Rio of Janeiro, under number 333.0029658-1,

here represented by Annick Braquet, private employee, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Sete S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Sete Brasil Participações S.A., represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed for an indefinite period:

a) Pieter van Nugteren, manager, born on 19 April 1966 in Meppel, Netherlands, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class A manager; and

b) Gilles Jacquet, manager, born on 7 February 1964 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sete Brasil Participações S.A., une société constituée selon les lois brésiliennes, dont le siège social se situe à Rua Humaita, 275, BRA-22261-005 Rio de Janeiro, Brésil, immatriculée au registre des sociétés de Rio de Janeiro sous le numéro 333.0029658-1,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Sete S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, c'est-à-dire un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B aient voté en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Sete Brasil Participações S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt mille (20,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américains (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée:

a) Pieter van Nugteren, gérant, né le 19 avril 1966, à Meppel, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A; et

b) Gilles Jacquet, gérant, né le 7 février 1964, à Saint-Mard, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40327. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138510/501.

(140157180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014144359/10.

(140163802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Paddington, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.530.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014144358/10.

(140164019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

AGRE Debt I-Savoy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.046.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AGRE Debt Fund I L.P., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Ugland House Grand-Cayman KY1-1104 Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number WK-49543

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AGRE Debt I-Savoy Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The objects of the Company are:

3.1. to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3. to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4. to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5. to lend or otherwise advance funds in any manner to any related or unrelated person or entities, and enter into any security interests, guarantees and hedging arrangements in connection therewith;

3.6. to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7. to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company

has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8. to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9. to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10. to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11. to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand British Pound (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Thereupon, AGRE Debt Fund I L.P., represented as stated above, subscribes to fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash.

The amount of fifteen thousand British Pound (GBP 15,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Shari Silverman spouse Verschell, born on December 28, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Katherine Gregory Newman, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AGRE Debt Fund I, L.P., une société établie et enregistrée sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Maples Corporate Service Limited PO Box 309, Uglan House Grand-Cayman KY1-1104 Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro WK-49543,

représentée par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AGRE Debt I- Savoy Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. Les objets de la Société sont:

3.1. d'agir comme un portefeuille d'investissement et de coordonner l'activité des personnes morales dans lesquelles la Société est pour le moment directement ou indirectement intéressée d'acquérir (que ce soit par abonnement, offre, achat, échange ou autrement) toute ou une partie de stock, actions, débentures, obligataires, obligations et autres valeurs mobilières émises ou garanties par toute personne et tout autre bien de toute nature et de tenir les mêmes comme des investissements et de vendre, d'échanger et de disposer du même;

3.2. d'exercer toute activité commerciale ou que ce soit et d'acquérir, d'entreprendre et d'exploiter la totalité ou une partie des affaires, les biens et/ou les responsabilités de toute personne exerçant une activité;

3.3. d'investir et de gérer l'argent de la société et des fonds en quelque sorte le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) l'estime approprié et de prêter de l'argent et donner crédit respectivement à toute personne avec ou sans garantie;

3.4. d'emprunter, d'élever et d'assurer le paiement d'argent par tout moyen le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) pense approprié, y compris de la question (dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise) de débentures et autres titres ou instruments, perpétuelles ou autres, convertibles ou non, si oui ou non facturés sur tout ou partie des biens de la Société (présent et futur) ou de son capital non appelé et à acheter, échanger, convertir et de rembourser ces titres;

3.5. prêter ou autrement avancer des fonds de quelque manière que ce soit à toute personne ou à des entités, et entrer dans n'importe quelle sûretés, garanties et arrangements de protection en connexion;

3.6. d'acquérir un intérêt dans, fusionner, consolider avec et entrer dans des partenariats ou tout autre arrangement de partage des bénéfices, union des intérêts, de coopération, de co-entreprise, de concession réciproque ou autres avec toute personne, y compris des employés de la Société;

3.7. d'entrer dans toute garantie ou tout contrat d'indemnisation ou de cautionnement et d'assurer la sécurité pour l'exécution des obligations des et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect, ou toute personne (une «entité Holding»), qui est membre ou autrement, a un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société), avec ou sans la Société bénéficiaire de toute contrepartie ou avantage (qu'ils soient directs ou indirects) et que ce soit par engagement personnel ou hypothécaire, frais ou privilège sur toute partie de la Société, biens ou actifs (présents et futurs) ou par d'autres moyens; aux fins du présent Article «garantie» comprend toute obligation, cependant décrite, pour payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou indemniser et garder indemnisées contre les conséquences du défaut de paiement ou autrement être tenu responsable de toute dette ou des obligations financières de toute personne;

3.8. d'acheter, prendre en location, échange, d'acquérir des biens ou des biens personnels et tout droit ou privilège;

3.9. de vendre, louer, échanger, laisser en location et disposer de biens ou des biens personnels et/ou la totalité ou une de la Société, pour cet examen comme le gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) pense opportun, y compris pour les actions, obligations ou autres valeurs mobilières, si entièrement ou partiellement libérées, de toute personne, même dont les objets (en tout ou en partie) semblables à ceux de la Société; de tenir des actions, des débetures et autres titres ainsi acquis; pour améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, faire valoir et autrement aliéner tout ou partie de la propriété et les droits de la Société;

3.10. de faire la totalité ou une partie des choses fournis dans un alinéa de l'Article 3 (a) dans n'importe quelle partie du monde; (b) comme principal agent, entrepreneur, syndic ou autre; (c) par ou par le biais de syndics, agents, sous-traitants ou autrement; et (d) seul ou avec une autre personne ou des personnes;

3.11. de faire toutes les choses (y compris d'entrer dans, d'exécuter et de délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont de l'avis du gérant unique ou le Conseil de gérance (le cas échéant) accessoire ou favorable à la réalisation de tout ou n'importe quel objet de la Société, ou l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

À CONDITION QUE la Société n'entre dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou nécessitant une licence d'exploitation en vertu de la loi luxembourgeoise sans juste autorisation conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15,000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Sur ces faits,

AGRE Debt Fund I L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000).

Le montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Shari Silverman épouse Verschell, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Katherine Gregory Newman née le 13 Février 1979 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41604. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014141293/575.

(140160986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés

En date du 10 septembre 2014 l'assemblée générale des associés a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johanna Dirkje Martina VAN OORT et de Johan DEJANS en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Douwe Hendrik Jacob TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014144635/22.

(140165034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.
